



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200921-DP_2020_ADT_49-DE
Reçu le 21/09/2020
Publié le 21/09/2020

DECISION DU PRESIDENT

DP 2020 ADT 49

Objet : GEMAPI - dossier de demande d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles suite aux crues du 1^{er} août 2020 sur la commune de Montgenèvre

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

VU l'arrêté préfectoral n°05.2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

VU la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 portant délégation au Président en matière de demande de subvention ;

Considérant que les intempéries du 1^{er} août 2020, les crues et les laves torrentielles de la Durance et des torrents affluents ont engendré des dégâts matériels importants sur la commune de Montgenèvre et notamment au hameau des Alberts ainsi que d'importantes modifications morphologiques des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI exercée par la CCB, en particulier, sur la Durance, le torrent du Grand Réal et le Ton.

Considérant que le montant des travaux et études à la charge de la CCB pour la remise en état de ces cours d'eau et la protection des enjeux contre de nouvelles crues de même intensité s'élève à **317 476 € HT** selon le détail ci-après :

COURS D'EAU zone concernée	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT	COUTS (ETUDES ET TRAVAUX)
Durance – lieudit « pierre verte »	Evacuation des embâcles et abattage des arbres dangereux dans le lit mineur.	3 800 € HT
Durance – lieudit « pierre verte »	Evacuation des matériaux sous la passerelle de « pierre verte ».	520 € HT
Durance – pont de la RN94 (fontaine Cretet)	Evacuation des embâcles, abattage des arbres dangereux et débroussaillage dans le lit mineur.	3 475 € HT
Durance – hameau des Alberts	Réfection du lit et protection « d'urgence » du hameau des Alberts.	13 336 € HT
	Protection « pérenne » du hameau des Alberts.	230 000 € HT
Durance – aval pont RD201	Evacuation des embâcles, abattage des arbres dangereux et débroussaillage dans le lit mineur.	2 770 € HT
Durance – depuis confluence Clarée-Durance jusqu'à la Vachette	Evacuation des embâcles.	1 350 € HT
Grand Réal – route forestière (réseaux EDF et EU enterrés)	Confortement de la route et du glissement de terrain dans le lit mineur.	35 000 € HT
Ton – plaine des Alberts	Réfection du lit mineur et évacuation des matériaux.	27 225 € HT
TOTAL		317 476 € HT

DECIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter l'indemnisation par le fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles (FSC) pour les travaux de remise en état des cours d'eau et de protection des enjeux relevant de la compétence GEMAPI.

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale par intérim, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 21 SEP. 2020

Le Président

Arnaud MURGIA



Décision transmise en Préfecture le :

Date d'affichage : 21 SEP. 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.